

ALCOOL-IN

ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE



L'alcool bu par la mère passe dans le sang du futur enfant et peut entraîner des risques très importants pour sa santé. Une grossesse sans alcool est donc vivement recommandée.

En septembre, Santé publique France, la nouvelle agence de santé publique, lance une grande campagne de communication et de prévention sur le thème "Zéro alcool pendant la grossesse" à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) ayant lieu le 9 septembre, en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

En effet, bien qu'on ne connaisse pas précisément le "seuil" en-dessous duquel la consommation d'alcool pendant la grossesse serait absolument sans risque pour l'enfant à naître, on sait que l'alcool bu par la femme enceinte passe dans le sang du fœtus et que son taux d'alcool dans le sang sera le même que le sien. Et le développement de l'enfant peut être affecté par la présence d'alcool dans son sang.

Mieux vaut donc appliquer le "principe de précaution" : zéro alcool pendant la grossesse !

Si toutefois vous découvrez votre grossesse et que vous avez consommé de l'alcool pendant les premières semaines, ou si vous êtes enceinte et que vous êtes en difficulté avec votre consommation d'alcool, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme.

Par ailleurs, des équipes spécialisées au sein des structures de soin permettent aux femmes étant en difficulté avec leur consommation d'alcool d'être prises en charge et de bénéficier d'un suivi de grossesse spécifiques.

Vous trouverez des équipes à contacter en tapant votre ville dans le champ de recherche sur la page suivante.

Vous pouvez aussi contacter Alcool info service au 0 980 980 930, 7 jours sur 7, de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé) pour en parler.

Sur ce site, posez vos questions à des professionnels dans la rubrique "Vos questions/Nos réponses" ou par chat, de 14h à 2h du matin du lundi au dimanche (bouton "Disponible" en page d'accueil).

Articles en lien

- > L'alcool et la grossesse
- > Enceinte, est-ce que je peux boire ?
- > Je viens d'apprendre que j'étais enceinte
- > Je ne parviens pas à arrêter de boire

A télécharger

Professionnels ou particuliers, téléchargez les dépliants et les affiches "Zéro alcool pendant la grossesse"

- > Affiche « bouteille de bière »
- > Affiche « verre de vin »
- > Dépliant « bouteille de bière »
- > Dépliant « verre de vin »

ALCOOL ET GROSSESSE : LES "IDÉES REÇUES"